

19 JUIN 2015

DÉCISION DG n°2015-167 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Suivi de l'enquête
sur les dispositifs de transport automatisé des produits sanguins labiles »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-201 du 23 juillet 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Suivi de l'enquête sur les dispositifs de transport automatisé des produits sanguins labiles » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Suivi de l'enquête sur les dispositifs de transport automatisé des produits sanguins labiles » jusqu'au 22 juillet 2015 :

Mme BRICCA (Pascaline)
M.CABAUD (Jean-François)
M. FAURY (Didier)
Mme FRANCOIS (Anne)
Mme GORODETZKY (Delphine)
Mme MEKHOULFI (Fatiha)
Mme PUJOL (Sophie)
Mme ROUBILLE (Martine)

Article 2 : Le Directeur des thérapies innovantes, des produits issus du corps humain et des vaccins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

19 JUIN 2015

Dominique MARTIN

Directeur général